ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

passeport

Question écrite n° 57458

Texte de la question

M. Francis Hillmeyer appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur une mesure grave et discriminante qui vise les Français nés en Algérie avant l'indépendance mais aussi des citoyens nés en Algérie de parents français. Il s'agit de l'apposition sur leurs passeports, depuis janvier 2004, de la mention D2A après le lieu de naissance, alors que, précédemment, le lieu de naissance était suivi de la mention « Algérie ». Cette modification certainement consécutive aux attentats de New York et au terrorisme n'est pas sans conséquences pour les Français nés en Algérie alors que l'Algérie était française, et l'on cite l'exemple de voyageurs français soumis à des contrôles et des fouilles sévères lors du passage aux contrôles de police pour la simple raison que leur passeport porte le nom d'un pays étrange, « D2A ». Aussi demande-t-il s'il n'est pas possible de changer cela pour que le passeport d'un Français né en Algérie avant l'indépendance ne porte plus l'indication « D2A », mais bien celle de « FRA » puisque l'Algérie était française jusqu'au 5 juillet 1962.

Texte de la réponse

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, partage les préoccupations exprimées par l'honorable parlementaire. Il est naturel que nos compatriotes nés avant 1962 dans les départements français d'Algérie puissent retrouver aujourd'hui, sur leurs titres d'identité et de voyage, la marque de leurs origines. Ainsi, il se réjouit de pouvoir lui annoncer que la mention « DZA » n'apparaît plus sur les titres d'identité et de voyage délivrés depuis le 15 avril 2005 aux Français nés en Algérie avant l'accession de ce territoire à l'indépendance. Des instructions ont été adressées aux services chargés de la délivrance de la carte nationale d'identité et du passeport pour que, dorénavant, seul le nom de la ville de naissance, sous son appellation connue jusqu'à l'indépendance de l'Algérie, y figure.

Données clés

Auteur : M. Francis Hillmeyer
Circonscription : Haut-Rhin (6e circonscription) - Union pour la Démocratie Française
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 57458
Rubrique : Papiers d'identité
Ministère interrogé : intérieur
Ministère attributaire : intérieur et aménagement du territoire

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 8 février 2005, page 1254
Réponse publiée le : 4 octobre 2005, page 9239